



CONSEIL COMMUNAL d'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

Séance du 25 septembre 2024

Présents: Gleis - **bourgmestre**
Schaeffer, Kuffer - **échevins**
Blom, Ferigo, Lacour, Leider, Michels (à p. du point 7),
Tessaro - **conseillers**
Troes - secrétaire communal

Excusé(s) : M. Tessaro (procuration donnée à M. Max Blom)

Absent(s) : néant

Ordre du jour

1. *Plan de gestion forêt communale 2025*..... 2
2. *Demande de prolongation du document d'aménagement de la propriété forestière communale* 2
3. *Attribution du congé politique supplémentaire*..... 3
4. *Convention avec le Forum pour l'emploi pour le «Bummelbus»*..... 3
5. *Convention avec Valorlux pour la prise en charge des coûts de certains produits en plastique* 4
6. *Fixation des modalités d'attributions de cadeaux* 4
7. *Devis pour l'agrandissement de l'atelier communal existant et la construction d'un nouveau hall* 5
8. *Décomptes divers de projets*..... 5
9. *Modifications budgétaires* 7
10. *Demandes prime d'astreinte ouvriers communaux* 8
11. *Commission communale du vivre-ensemble interculturel « Kommissioun vum Zesummeliewen » - nomination*..... 9
12. *Demande de lotissement PAP QE – Erpeldange parcelle 2043/3477* 9
13. *Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux* 10
14. *Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales*..... 10

1. Plan de gestion forêt communale 2025

Vu le plan de gestion 2025 pour la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, proposé par le préposé du triage d'Ettelbruck, vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement de l'arrondissement Centre-est de l'Administration de la nature et des forêts en date du 30 juillet 2024

Notant que le plan de gestion prévoit des dépenses d'un montant de 260.800,00 euros à inscrire au budget 2025 (3/412/...) ainsi que des recettes et subsides pour un montant de 236.794,42 euros à inscrire au budget 2025 (2/412/....)

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

- 1.) d'approuver le plan de gestion 2025 pour la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, proposé par le préposé du triage d'Ettelbruck, vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement de l'arrondissement Centre-est de l'Administration de la nature et des forêts en date du 30 juillet 2024 et qui prévoit des dépenses d'un montant de 260.800,00 euros à inscrire au budget 2025 (3/412/...) ainsi que des recettes et subsides pour un montant de 236.794,42 euros à inscrire au budget 2025 (2/412/....) et
- 2.) d'informer le chef d'arrondissement de l'arrondissement Centre-est de la volonté du conseil communal de vendre le bois destiné à la production de bois de chauffage prioritairement aux résidents d'Erpeldange-sur-Sûre, ensuite aux entreprises produisant du bois de chauffage au Grand-Duché de Luxembourg et en dernier aux entreprises exportant le bois.

2. Demande de prolongation du document d'aménagement de la propriété forestière communale

Vu le procès-verbal d'aménagement abrégé pour la forêt communale d'Erpeldange-sur-Sûre 2015-2024 du 28 décembre 2015 approuvé par le conseil communal en sa séance du 24 mars 2016

Vu la demande du 9 juillet 2024 de Monsieur le Directeur de l'Administration de la nature et des forêts, de la prolongation de 5 ans du document d'aménagement de la propriété forestière communale d'Erpeldange-sur-Sûre venant à échéance le 31 décembre 2024

Notant que le Bourgmestre rappelle que la commune d'Erpeldange-sur-Sûre a acquis en 2019 une parcelle forestière à Burden d'une surface de 44,59 hectares qu'il a y lieu d'intégrer dans le document d'aménagement de la propriété forestière communale, que la date d'échéance était connue depuis 2016 et qu'il ne peut pas comprendre pourquoi le délai devrait être reporté de 5 années et que le collège des bourgmestre et échevins propose de prolonger d'une année jusqu'au 31 décembre 2025, le document d'aménagement de la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre

Vu la loi du 23 août 2023 sur les forêts

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de prolonger d'une année jusqu'au 31 décembre 2025, le document d'aménagement de la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.
La présente délibération est transmise au Directeur de l'Administration de la nature et des forêts aux fins voulues.

3. Attribution du congé politique supplémentaire

Vu le règlement grand-ducal du 24 juillet 2024 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux

Vu la circulaire ministérielle du 31 juillet 2024, N° 2024-062 concernant les changements en matière de congé politique des élu-e-s locaux/locales

Notant que le congé politique supplémentaire de neuf (9) heures est augmenté de six (6) heures à quinze (15) heures par semaine et est à répartir entre les élus

Vu la répartition du congé politique décidée par le conseil communal en sa séance du 25 août 2023 se présentait comme suit : Monsieur Gleis Claude, bourgmestre : 3 heures ; Madame Léa Schaeffer, échevine : 3 heures et Monsieur Frank Kuffer, échevin : 3 heures

Notant qu'il reste à répartir les six (6) heures supplémentaires

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de répartir comme suit le congé politique hebdomadaire supplémentaire de 15 h. comme suit et ce à partir du 1^{er} octobre 2024

Monsieur Gleis Claude, bourgmestre : 3 h. + 2 h. = 5 h.

Madame Léa Schaeffer, échevine: 3 h. + 1 h. = 4 h.

Monsieur Frank Kuffer, échevin: 3 h. + 1 h. = 4 h.

Monsieur Max Blom, conseiller : 0 h. + 1 h. = 1 h.

Monsieur Gilbert Leider, conseiller : 0 h. + 1 h. = 1 h.

(Le droit au congé politique commence le 1^{er} du mois qui suit la date de délivrance du certificat et prend fin le jour de la cessation du mandat au syndicat de communes).

La présente délibération est transmise à l'Autorité Supérieure aux fins voulues.

4. Convention avec le Forum pour l'emploi pour le «Bummelbus»

Notant que depuis l'année 2006 le projet « Bummelbus » organisé par le Forum pour l'Emploi asbl fonctionne dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre

Vu le courrier du Forum pour l'emploi informant la commune de changements de prix à partir du 1^{er} janvier 2025 avec une augmentation de la participation fixe de la commune d'environ 10 %

Vu la convention du 4 septembre 2024 signée par le collège des bourgmestre et échevins et le Forum pour l'emploi mentionnant entre autres les modalités de calcul de la participation de la commune au service « Bummelbus » et ce à partir du 1^{er} janvier 2025

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver la convention du 4 septembre 2024 signée par le collège des bourgmestre et échevins et le Forum pour l'emploi mentionnant entre autres les modalités de calcul de la participation de la commune au service « Bummelbus » et ce à partir du 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération est transmise au Forum pour l'emploi pour information.

5. *Convention avec Valorlux pour la prise en charge des coûts de certains produits en plastique*

Vu la convention 016P02 du 16 janvier 2012 signée entre le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl Valorlux dans le cadre de l'organisation de collectes sélectives de déchets d'emballages ménagers

Vu l'avenant n°1 à la convention 016P02 du 22 janvier 2018 signé par le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl Valorlux et modifiant la durée de la convention 016P02 du 16 janvier 2012.

Vu le courrier du 21 mai 2024 par lequel Valorlux informe que par la loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement la convention initiale pour la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et de traitement de certains produits en plastique doit être adaptée

Vu la nouvelle convention signée le 5 août 2024 entre Valorlux et le collège des bourgmestre et échevins d'Erpeldange-sur-Sûre

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver la convention signée le 5 août 2024 entre Valorlux et le collège des bourgmestre et échevins d'Erpeldange-sur-Sûre et ce rétroactivement au 5 janvier 2023 pour les produits du tabac avec filtres et au 31 décembre 2024 pour les autres produits.

6. *Fixation des modalités d'attributions de cadeaux*

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevin afin de disposer de modalités d'application uniformes en vue de calculer la valeur des cadeaux à allouer aux personnes méritantes au service de la commune

Notant que le bourgmestre donne comme exemple de personnes méritantes au service de la commune le président d'école et la famille ayant assuré la livraison des repas sur roues

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de fixer des modalités d'attributions de cadeaux à allouer aux personnes méritantes au service de la commune à 25,00 euros par année de service

7. Devis pour l'agrandissement de l'atelier communal existant et la construction d'un nouveau hall

Vu l'avant-projet détaillé du 16 septembre 2024 du projet l'agrandissement de l'atelier communal existant et la construction d'un nouveau hall à Erpeldange-sur-Sûre élaboré par le bureau d'architecte Jonas Architectes, le bureau d'ingénieur génie civil DOING et le bureau d'ingénieur Goblet Lavandier & Associés

Vu le devis détaillé d'un montant total de 7.100.411,60 euros htva et 8.307.481,57 euros ttc composé des de devis de Jonas Architectes pour la partie architecte de 1.668.722,00 euros htva, de Doing pour les travaux de génie-civil et aménagement extérieur de 2.765.983,00 euros htva, de Goblet Lavandier pour le génie technique 1.567.687,00 euros htva une réserve de 300.119,60 euros htva, des honoraires de 797.900,00 euros htva

Notant que le projet est budgétisé depuis 2022 quant aux frais d'études et que pour l'exercice 2024 les frais études ont été budgétisés à 200.000,00 euros et pour les travaux une dépense de 500.000,00 euros a été prévue mais que cette dépense a été réduite séance tenante à 50.000,00 euros vu que l'élaboration du projet a pris du retard et que le projet est prévu être réalisé jusqu'en 2027

Notant qu'une entrevue avec l'ITM et le CGDIS a eu lieu le 22 mai 2024, qu'un avis auprès du Ministère de la Santé a été demandé et que le Service national de la sécurité dans la fonction publique a été contacté le 5 juillet 2024

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide avec 7 voix pour et 2 voix contre

d'approuver l'avant-projet détaillé du 16 septembre 2024 relatif au projet l'agrandissement de l'atelier communal existant et la construction d'un nouveau hall à Erpeldange-sur-Sûre élaboré par le bureau d'architecte Jonas Architectes, le bureau d'ingénieur génie civil Doing et le bureau d'ingénieur Goblet Lavandier & Associés et le devis d'un montant total de 7.100.411,60 euros htva et 8.307.481,57 euros ttc et d'imputer les dépenses sur les articles budgétaires 4/627/211000/22013 et 4/627/221311/22013

de transmettre la présente pour approbation et comme demande de subside au Ministre des Affaires intérieures.

8. Décomptes divers de projets

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 mentionne qu'il y a lieu de soumettre au conseil communal le décompte de plusieurs projets extraordinaires anciens réalisés depuis 2013

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics

Notant les crédits budgétaires approuvés par le conseil communal

Vu le décompte des travaux extraordinaires arrêté par le collège des bourgmestre et échevins le 12 septembre 2024 de différents projet extraordinaires

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver les décomptes des travaux extraordinaires arrêté par le collège des bourgmestre et échevins le 12 septembre 2024 comme suit :

Dénomination	Exercices	Budget approuvé	Dépense effective	Solde
Forage d'exploitation eau potable à Ingeldorf	2013-2018	661 150,00 €	653 813,31 €	7 336,69 €
Travaux de forage de sondage eau potable 2	2016-2019	138 598,20 €	146 294,45 €	- 7 696,25 €
Réaménagement cité Longchamp à Ingeldorf	2016-2017	4 662 346,96 €	3 847 458,90 €	814 888,06 €
Projet Erpeldange - conduite d'eau Fridhaff	2017	36 786,00 €	29 207,86 €	7 578,14 €
Hall sportif à Erpeldange: remplacement tapis et chaises	2017	81 500,00 €	45 701,95 €	35 798,05 €
Renouvellement façade Birckelshaff à Erpeldange-sur-Sûre	2018	11 800,00 €	11 771,73 €	28,27 €
Pôle d'échange multimodal de la gare d'Ettelbruck avec réaménagement du pont Patton	2019-2021	211 901,10 €	212 426,76 €	-525,66 €
Aménagement du hall d'entrée de l'école fondamentale	2019	49 000,00 €	38 223,90 €	10 776,10 €
Transformation du Lokalbau lerpeldeng	2019	24 000,00 €	24 000,00 €	-€
Axe central: réaménagement N7 à Ingeldorf (part eau potable/ abribus)	2021	660 000,00 €	569 963,39 €	90 036,61 €
Renouvellement réseau d'eau 7-11 rue de la Sûre - travaux	2021	220 000,00 €	201 315,45 €	18 684,55 €
Projet d'aménagement logement de secours pour réfugiés	2022	35 000,00 €	31 672,83 €	3 327,17 €
Camping bloc sanitaire 2 - renouvellement cabine	2022	11 500,00 €	11 491,37 €	8,63 €
Réaménagement des aires de jeux: Rue Jean Melsen à Burden; Rue du Cimetière à Erpeldange-sur-Sûre et Rue du Manoir à Ingeldorf	2022	365 000,00 €	317 030,59 €	47 969,41 €

Dénomination	Exercices	Budget approuvé	Dépense effective	Solde
Nouveau terrain de football avec tribune et vestiaires - études	2022	600 000,00 €	121 540,55 €	478 459,45 €
Frais d'études projet de renouvellement du système de ventilation centre culturel A Maesch à Burden	2022	40 000,00 €	19 246,65 €	20 753,35 €
Projet de renouvellement du système de ventilation centre culturel A Maesch à Burden	2022	198 000,00 €	102 461,21 €	95 538,79 €
Salle de l'association locale "HobbyClub": mise en peinture	2022	8 300,00 €	8 261,53 €	38,47 €

9. Modifications budgétaires

Vu l'article 127 de la loi communale du 13 décembre 1988, concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires

Vu l'instruction ministérielle ad hoc

Considérant que pour les motifs exposés au tableau reproduit d'autre part certaines prévisions de dépenses inscrites au budget arrêté de 2024 doivent être révisées :

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de modifier le budget de l'exercice 2024 conformément aux indications portées au tableau ci-contre, crédits qui seront financés par le report du résultat 2023, la diminution d'un crédit extraordinaire et l'inscription d'une recette extraordinaire supplémentaire:

	Article budgétaire	Libellé	Budget 2024	Modification	Budget 2024 adapté
1	1/612/169210/24023	Remboursement des frais relatifs à la réalisation du PAP IDMG (projet SNHBM)	0 €	+1.200.000 €	1.200.000 €
2	4/612/221312/24023	Participation à la réalisation du PAP IDMG (projet SNHBM)	0 €	+1.200.000 €	1.200.000 €
3	3/120/615100/99001	Cadeaux pour personnes méritantes au service de la commune	0 €	+2.000 €	2.000 €
4	3/221/612160/99001	Participation aux frais du Club Senior Aktiv+ selon convention	9.000 €	+ 3.000 €	12.000 €
5	4/242/223410/99001	Maison relais Erpeldange: acquisition mobilier et machines	5.000 €	+ 35.000 €	40.000 €

	Article budgétaire	Libellé	Budget 2024	Modification	Budget 2024 adapté
6	4/520/21100/20025	Frais d'études pour analyse besoin en capacité réseaux pour projets NOSL et Laduno	0 €	+20.000 €	20.000 €
7	4/550/211000/24022	Projet Hasselbaach – frais d'études	0 €	+ 40.000 €	40.000 €
8	4/630/211000/24011	Elaboration d'un programme de mesures pour zones de protection eau potable	30.000 €	+6.000 €	36.000 €
9	4/821/222100/24012	Renouvellement éclairage terrain de foot gazon (LED)	62.000 €	+ 1.000 €	63.000 €
10	4/821/221313/24013	Terrain de foot gazon: aménagement d'un chemin en pavés	70.000 €	+5.000 €	75.000 €
11	4/831/222200/24014	Participation unique au projet Cupsystem du FPE	5.000 €	+850 €	5.850 €
12	4/910/221311/24024	Ecole fondamentale: renouvellement étanchéité sur toiture	0 €	+20.000 €	20.000 €
13	4/910/223410/20025	Ecole fondamentale: réaménagement de la salle "Snoezel"	0 €	+11.000 €	11.000 €
14	4/910/223500/99001	Ecole fondamentale: acquisition équipement informatique	33.000 €	+10.000 €	43.000 €
15	4/627/221311/22013	Agrandissement et mise en conformité de l'atelier avec aire de stockage pour locaux travaux	500.000 €	- 450.000 €	50.000 €

10. Demandes prime d'astreinte ouvriers communaux

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins entend, suite à la démission d'un ouvrier communal, réorganiser le service d'hiver, actuellement garanti par 4 salariés à tâches manuelles de la commune,

Considérant que cette réorganisation entraîne que trois ouvriers communaux devront être disponibles pour assurer le service d'hiver de la commune pendant la période du 1er novembre au 30 avril

Sachant que suivant décision du conseil communal du 28 novembre 1997, point de l'ordre du jour N° 10, nos ouvriers communaux profitent des dispositions du contrat collectif des ouvriers de l'Etat, approbation Ministère de l'Intérieur du 30 décembre 1997, N° 711-97

Vu la délibération du conseil communal du 29 mars 2018, approuvée le 28 août 2018 par le Ministre de l'Intérieur réf. 732/18, harmonisant la prime d'astreinte mensuelle des salariés à tâche manuelle

Vu les demandes présentées par trois ouvriers communaux et sollicitant l'octroi d'une prime d'astreinte pour le service d'hiver de la commune

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'accorder à trois ouvriers communaux la moitié de la prime d'astreinte, à savoir une prime d'astreinte mensuelle (12 mois par an) de huit virgule cinq (8,5) points indiciaires pour leur disponibilité pendant la période du 1^{er} novembre au 30 avril en dehors des heures de service normales, pour assurer entre autres le service d'hiver et ce avec effet au 1^{er} novembre 2024.

11. Commission communale du vivre-ensemble interculturel « Kommissioun vum Zesummeliewen » - nomination

Vu la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et Revu la décision du conseil communal en sa séance du 25 août 2023 de créer en plus des commissions consultatives obligatoires (commission scolaire et commission du vivre-ensemble), cinq autres commissions consultatives communales

Revu la nomination par le conseil communal en sa séance du 25 août 2023 de Madame Léa Schaeffer comme présidente de la commission consultative communale d'intégration

Vu la nomination par le conseil communal en sa séance du 17 octobre 2023 de M. Ferigo Giovanni ; Mme Haan Monique ; M. Laures Noël ; M. Leider Gilbert ; Mme Steffen Laura et Mme Weber Véronique comme membres de la commission consultative communale d'intégration

Vu la nomination par le conseil communal en sa séance du 13 novembre 2024 de Mme Halsdorf Michèle et Mme Strichartz Michèle comme membres de la commission consultative communale d'intégration

Considérant qu'une candidature supplémentaire a été remise après le délai annoncé et considérant que la présidente de la commission soutient cette candidature

Vu le règlement d'ordre intérieur des commissions consultatives communales approuvé par le conseil communal en sa séance du 17 octobre 2023

Considérant que le nombre de candidature ne dépasse pas le nombre maximal de membre de la commission, le collège des bourgmestre et échevins propose d'accepter la candidature

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de nommer M. Lex Friedl comme membre de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel « Kommissioun vum Zesummeliewen ».

12. Demande de lotissement PAP QE – Erpeldange parcelle 2043/3477

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et plus particulièrement l'article 29 (1) paragraphes 4 et 5

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu le plan d'aménagement général et le PAP-QE de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre actuellement en vigueur

Vu la demande de lotissement présentée par Madame Antonia Hubsch du 20 juin 2024 relative au lotissement d'un terrain sis à Erpeldange-sur-Sûre, inscrit au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section B d'Erpeldange, sous le numéro 2043/3477

Vu le projet de lotissement établi par le géomètre du cadastre avec un croquis de trois lots (a, b et c) en vue de leur affectation à la construction de trois maisons d'habitation et la distinction de deux lots (d et e) en vue de la régularisation de la situation actuelle
Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver la demande de morcellement présentée par Madame Antonia Hubsch du 20 juin 2024 relative au lotissement d'un terrain sis à Erpeldange-sur-Sûre, inscrit au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section B d'Erpeldange, sous le numéro 2043/3477, conformément au projet de lotissement établi par le géomètre du cadastre avec un croquis de trois lots (a, b et c) en vue de leur affectation à la construction de trois maisons d'habitation et la distinction de deux lots (d et e) en vue de la régularisation de la situation actuelle et

de publier la présente décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

13. *Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux*

Le conseil communal est informé comme suit sur les activités au sein des syndicats intercommunaux :

Max Blom informe le conseil communal sur la dernière réunion du syndicat SIDEN.

Laurent Lacour demande des informations sur les budgets du SIDEC depuis 2019.

14. *Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.*

Différents sujets sont discutés lors de ce point de l'ordre du jour.



Écoutez l'enregistrement audio des différents points la séance.

Hören Sie die Audioaufzeichnungen der einzelnen Punkte der Sitzung.

Lauschtert déi eenzel Punkten vun der Sitzung.

